

Les Cahiers de droit

Avant-propos

La direction



Volume 7, numéro 3, 1965–1966

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1004243ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1004243ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (imprimé)

1918-8218 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

La direction (1965). Avant-propos. *Les Cahiers de droit*, 7(3), 1–1.
<https://doi.org/10.7202/1004243ar>

Tous droits réservés © Université Laval, 1965

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

éru
dit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

● AVANT-PROPOS

Nous présentons à nos abonnés — comme nous l'avions promis — les index et les tables des sept premiers volumes de notre Revue, afin qu'ils puissent se retrouver plus aisément et découvrir ainsi les articles fort utiles et bien documentés que nos prédécesseurs ont publiés.

Pour préparer ces index et ces tables — tâche qui est traditionnellement qualifiée de bénédictine, avec raison — nous avons demandé et obtenu la collaboration précieuse de MM. Gérard Laliberté, Michel Lebel et Louis-J. Lecours. Nous voulons les remercier très sincèrement en notre nom et au nom de nos abonnés et des chercheurs qui auront à se servir de ces index et tables, qui constituent un instrument de travail d'une grande utilité et perfection.

Ils se sont limités, d'accord avec la direction de la Revue, aux index alphabétiques des sujets, et des auteurs et à la table systématique des matières, étant donné que d'autres index, tel celui des articles des codes et lois cités par exemple, sont déjà très bien faits dans d'autres publications. Nous n'avons pas le moindre doute que ces limites n'enlèvent pas, ni ne diminuent la valeur de cet instrument.

LA DIRECTION